



REPUBLIQUE FRANCAISE

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 26
Pouvoirs : 4

Date convocation : 27/02/2026
Affichage : 27/02/2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du **5 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six et le 5 mars à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET, Jean-Claude MAYRAND.

Absents excusés : Julian GAILLARD, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Jean-Louis SOULIER, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Julian GAILLARD à Anne-Marie PIJEAU, Olivier ALLE à Thierry CHAZE, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND à Patrick FERRERES.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD.

Objet : ACTUALISATION DE LA TARIFICATION DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu les articles L2224-12 à L2224-12-5 du code général des collectivités territoriales, sous-section 2 : Règlement des services et tarification ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BLE-2025-304-003 DU 31 octobre 2025 portant modification des statuts de la communauté des communes du Haut Allier Margeride ;

Vu la délibération n°2025-063 du 20 novembre 2025 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de communes du Haut Allier Margeride a décidé de la création d'une régie compétente en matière d'eau potable à compter du 1er janvier 2026 ;

Vu la délibération n°2025-064 du 20 novembre 2025 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de communes du Haut Allier Margeride a décidé de la création d'une régie compétente en matière d'assainissement des eaux usées à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Vu la délibération n°2025-095 du 17 décembre 2025 relative à la tarification des services Eau et Assainissement ;

Considérant que la communauté des communes du Haut Allier Margeride assure à compter du 1^{er} janvier 2026 les compétences eaux, assainissement collectif et non collectif il y a lieu d'instaurer une tarification des services sus cités ;

Considérant qu'il est nécessaire d'instaurer des tranches de consommation commune et de catégoriser les usagers sans discrimination ;



Considérant l'obligation pour la communauté des communes du Haut Allier Margeride de préciser les nouvelles contre-valeurs de l'agence de l'eau Loire Bretagne ;

Considérant que la communauté des communes du Haut Allier Margeride s'engage dans la suppression des tarifs dégressifs ;

Considérant que les services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif doivent être assujettis à la TVA en vigueur ;

Considérant qu'il y a lieu pour la communauté des communes de tendre vers une harmonisation tarifaire par l'instauration de tranches de consommation commune ;

Considérant que les modes de gestion des compétences eau et assainissement sont établis de la façon suivante ; en délégation de service public pour la commune de Langogne et le territoire du SIE de la Clamouse et régie directe pour le reste de la Communauté des Communes ;

Considérant enfin que les tarifs présentés doivent atteindre les seuils optimaux pour prétendre aux subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de la Lozère ;

Dans ce contexte, le Président propose au conseil communautaire d'approuver la nouvelle tarification suivante :

Auroux :

USAGERS ORDINAIRES

Tranches de consommation	Tarifs Eau Potable	Tarifs Assainissement
Abonnement	100.00 €/an	60.00 €/an
De 0 à 70 m ³	1.10 €/m ³	0.80 €/m ³
De 71 à 120 m ³	1.20 €/m ³	0.90 €/m ³
De 121 à 160 m ³	1.30 €/m ³	1.00 €/m ³
> à 160 m ³	1.40 €/m ³	1.10 €/m ³

Facture 120 m3 hors taxes et hors redevances

Eau : 1.98 €/m³

Assainissement : 1.34 €/m³

USAGERS INDUSTRIELS OU ASSIMILES à partir d'une consommation annuelle > à 1000 m³

Tranches de consommation	Tarifs Eau Potable	Tarifs Assainissement
Abonnement	200.00 €/an	200.00 €/an
De 0 à 500 m ³	0.75 €/m ³	0.45 €/m ³
De 501 à 1000 m ³	0.80 €/m ³	0.50 €/m ³
De 1001 à 2000 m ³	0.85 €/m ³	0.55 €/m ³
> à 2001 m ³	0.90 €/m ³	0.60 €/m ³

USAGERS AGRICOLES

Tranches de consommation	Tarifs Eau Potable
Abonnement	150.00 €/an
De 0 à 100 m ³	0.80 €/m ³
De 101 à 300 m ³	0.85 €/m ³
De 301 à 500 m ³	0.90 €/m ³
> à 501 m ³	0.95 €/m ³



Bel Air Val d'Ance :

USAGERS ORDINAIRES

Tranches de consommation	Tarifs Eau Potable	Tarifs Assainissement
Abonnement	75.00 €/an	55.00 €/an
De 0 à 70 m ³	1.05 €/m ³	0.90 €/m ³
De 71 à 120 m ³	1.10 €/m ³	0.95 €/m ³
De 121 à 160 m ³	1.15 €/m ³	1.00 €/m ³
> à 160 m ³	1.20 €/m ³	1.05 €/m ³

Facture 120 m³ hors taxes et hors redevances

Eau : 1.70 €/m³

Assainissement : 1.38 €/m³

USAGERS AGRICOLES

Tranches de consommation	Tarifs Eau Potable
Abonnement	150.00 €/an
De 0 à 500 m ³	0.30 €/m ³
De 501 à 700 m ³	0.40 €/m ³
De 701 à 1200 m ³	0.50 €/m ³
> à 1201 m ³	0.60 €/m ³

Langogne : surtaxes inter-communales

USAGERS ORDINAIRES

Tranches de consommation	Tarifs Eau Potable	Tarifs Assainissement
Abonnement	20 €/an	20 €/an
De 0 à 70 m ³	0.40 €/m ³	0.35 €/m ³
De 71 à 120 m ³	0.45 €/m ³	0.40 €/m ³
De 121 à 160 m ³	0.55 €/m ³	0.50 €/m ³
> à 160 m ³	0.80 €/m ³	0.75 €/m ³

Facture 120 m³ hors taxes et hors redevances

Eau : 1.26 €/m³

Assainissement : 1.73 €/m³

INDUSTRIELS OU ASSIMILES à partir d'une consommation annuelle > à 20 000 m³

Tranches de consommation	Tarifs Eau Potable	Tarifs Assainissement
Abonnement	1000.00 €/an	1000.00 €/an
Consommation	0.05 €/m ³	0.10 €/m ³

STATION D'EPURATION – Traitement des effluents

Désignation	Tarifs
Traitement des graisses	10.00 €/m ³
Traitement des boues de fosse septique	5.00 €/m ³

SIE de la Clamouse : surtaxes inter-communales du territoire

Le SIE de la Clamouse étant dissous à compter du 1 janvier 2026, cela concerne la partie territoriale des communes adhérentes et qui sont en délégation de service public :

Langogne
Naussac Fontanes
Auroux
Chastanier
Saint Bonnet Laval
Rocles

**TOUS USAGERS**

Tranches de consommation	Tarifs Eau Potable	Tarifs Assainissement
Abonnement	50.00 €/an	50.00 €/an
De 0 à 70 m ³	0.15 €/m ³	0.15 €/m ³
De 71 à 120 m ³	0.20 €/m ³	0.20 €/m ³
De 121 à 160 m ³	0.25 €/m ³	0.25 €/m ³
> à 160 m ³	0.35 €/m ³	0.30 €/m ³

Facture 120 m3 hors taxes et hors redevances

Eau : 1.96 €/m³Assainissement : 1.70 €/m³**Le Cheylard l'Evêque :****USAGERS ORDINAIRES**

Tranches de consommation	Tarifs Eau Potable
Abonnement	75.00 €/an
De 0 à 70 m ³	1.00 €/m ³
De 71 à 120 m ³	1.10 €/m ³
De 121 à 160 m ³	1.20 €/m ³
> à 160 m ³	1.30 €/m ³

Facture 120 m3 hors taxes et hors redevances

Eau : 1.67 €/m³**USAGERS INDUSTRIELS OU ASSIMILES ET AGRICOLES**

Tranches de consommation	Tarifs Eau Potable
Abonnement	150.00 €/an
De 0 à 100 m ³	0.35 €/m ³
De 101 à 300 m ³	0.40 €/m ³
De 301 à 500 m ³	0.45 €/m ³
> à 501 m ³	0.50 €/m ³

Luc :**USAGERS ORDINAIRES**

Tranches de consommation	Tarifs Eau Potable	Tarifs Assainissement
Abonnement	75.00 €/an	50.00 €/an
De 0 à 70 m ³	0.85 €/m ³	0.85 €/m ³
De 71 à 120 m ³	0.90 €/m ³	0.90 €/m ³
De 121 à 160 m ³	1.00 €/m ³	1.00 €/m ³
> à 160 m ³	1.10 €/m ³	1.10 €/m ³

Facture 120 m3 hors taxes et hors redevances

Eau : 1.50 €/m³Assainissement : 1.29 €/m³**USAGERS INDUSTRIELS OU ASSIMILES à partir d'une consommation annuelle > à 5000 m³**

Tranches de consommation	Tarifs Eau Potable
Abonnement	150.00 €/an
De 0 à 5000 m ³	0.20 €/m ³
De 5001 à 6000 m ³	0.25 €/m ³
De 6001 à 7000 m ³	0.30 €/m ³
> à 7001 m ³	0.35 €/m ³

USAGERS AGRICOLES sans seuil de consommation

Tranches de consommation	Tarifs Eau Potable
Abonnement	150.00 €/an
De 0 à 100 m ³	0.20 €/m ³
De 101 à 300 m ³	0.25 €/m ³
De 301 à 500 m ³	0.30 €/m ³
> à 501 m ³	0.35 €/m ³

Rocles :**USAGERS ORDINAIRES**

Tranches de consommation	Tarifs Eau Potable	Tarifs Assainissement
Abonnement	70.00 €/an	70.00 €/an
De 0 à 70 m ³	1.00 €/m ³	0.70 €/m ³
De 71 à 120 m ³	1.05 €/m ³	0.75 €/m ³
De 121 à 160 m ³	1.10 €/m ³	0.80 €/m ³
> à 160 m ³	1.15 €/m ³	0.90 €/m ³

Facture 120 m3 hors taxes et hors redevances

Eau : 1.60 €/m³Assainissement : 1.30 €/m³**Saint Bonnet Laval :****USAGERS ORDINAIRES**

Tranches de consommation	Tarifs Eau Potable	Tarifs Assainissement
Abonnement	80.00 €/an	45.00 €/an
De 0 à 70 m ³	1.20 €/m ³	0.30 €/m ³
De 71 à 120 m ³	1.25 €/m ³	0.35 €/m ³
De 121 à 160 m ³	1.30 €/m ³	0.40 €/m ³
> à 160 m ³	1.50 €/m ³	0.50 €/m ³

Facture 120 m3 hors taxes et hors redevances

Eau : 1.99 €/m³Assainissement : 0.70 €/m³**USAGERS INDUSTRIELS OU ASSIMILES à partir d'une consommation annuelle > à 6000 m³**

Tranches de consommation	Tarifs Eau Potable
Abonnement	300.00 €/an
De 0 à 2000 m ³	0.75 €/m ³
De 2001 à 4000 m ³	0.80 €/m ³
De 4001 à 6000 m ³	0.85 €/m ³
> à 6001 m ³	0.90 €/m ³

USAGERS AGRICOLES sans seuil de consommation

Tranches de consommation	Tarifs Eau Potable
Abonnement	100.00 €/an
De 0 à 100 m ³	0.65 €/m ³
De 101 à 300 m ³	0.70 €/m ³
De 301 à 500 m ³	0.75 €/m ³
> à 501 m ³	0.80 €/m ³



Saint Flour de Mercoire :

USAGERS ORDINAIRES

Tranches de consommation	Tarifs Eau Potable
Abonnement	80.00 €/an
De 0 à 70 m ³	1.10 €/m ³
De 71 à 120 m ³	1.20 €/m ³
De 121 à 160 m ³	1.30 €/m ³
> à 160 m ³	1.40 €/m ³

Facture 120 m3 hors taxes et hors redevances

Eau : 1.81 €/m³

Assainissement : 1.38 €/m³

USAGERS AGRICOLES

Tranches de consommation	Tarifs Eau Potable
Abonnement	160.00 €/an
De 0 à 500 m ³	0.25 €/m ³
De 501 à 700 m ³	0.30 €/m ³
De 701 à 1200 m ³	0.35 €/m ³
> à 1201 m ³	0.40 €/m ³

Pour l'ensemble des communes de la Communauté des Communes du Haut Allier Margeride.

TARIFS DES PRESTATIONS DU SPANC :

Désignation	Tarifs
Diagnostic avant cession immobilière FO3	125.00 €
Contrôle de projet d'assainissement non collectif FO1	125.00 €
Contrôle de bonne exécution des travaux FO2	125.00 €

CONTRES VALEURS AUX REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU :

Désignation de la redevance	Tarifs
Prélèvement sur la ressource	0.06 €/m ³
Redevance sur la consommation eau potable	0.32 €/m ³
Performance des réseaux eau potable : 0.71 x 0.10	0.071 €/m ³
Performance des systèmes d'assainissement collectif : 0.4 x 0.28	0.112 €/m ³

TARIFS ANNEXES :

Désignation	Tarifs
Ouverture ou fermeture de Branchement	125.00 €
Remplacement de compteur pour négligence	200.00 €
Réparation d'une casse de canalisation sur le domaine public par une personne extérieure aux services	Refacturation complète des coûts engendrés
Autres prestations (coût horaire)	30 €/heure
Branchement eau potable inférieur ou égal à 10 mètres	1 350.00 €
Branchement eau potable – le mètre linéaire au-delà de 10 mètres	29.16 €
Branchement Assainissement inférieur ou égal à 10 mètres	1 350.00 €
Branchement Assainissement – le mètre linéaire au-delà de 10 mètres	40.00 €
Branchement conjoint eau potable et assainissement inférieur ou égal à 10 mètres	2 025.00 €
Branchement conjoint eau potable et assainissement – le mètre linéaire au-delà de 10 mètres	56.25 €

Notes :

Le pétitionnaire est tenu de demander auprès des services de la communauté des communes du Haut Allier Margeride une autorisation de raccordement aux réseaux publics d'eau potable ou d'assainissement. Pour cela, il devra présenter un projet précisant les caractéristiques techniques et les modalités d'exécution.

Le pétitionnaire assure à ses frais le montant des travaux de raccordement et accessoires (regard, compteur, etc....).

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

APPROUVE les tarifications précédemment exposées, à compter du 1^{er} avril 2026

VALIDE le principe d'une harmonisation tarifaire progressive

PREND ACTE que les services proposés sont assujettis à la TVA (taux variable en fonction des services) et intégreront les redevances appelées par les Agences de l'eau

AUTORISE Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout acte administratif nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride
Le Président,

Francis CHABALIER